

Conseil d'Administration
DU 4 JUIN 2025
COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Représentants des enseignants : H. Marcoz, Antoine Allard, Caroline Bigot, Vincent Ducatez, Cédric Michel, Philippe Rizzotti

Représentants des étudiants : Marie Carchano, Clément Reisser, Chloé Villemazet

Représentants des personnels administratifs : Hafid Ait Ifrane, Geoffroy Turpin, Étienne Gustin

Administration : Pablo Lhoas, Mathieu Dropsit, Caroline Salembier, Hassina Merbakia

Personnalités extérieures : Jean-Charles Huet, Claire Minart, Christelle Beaucourt, Philippe Thomas, Bocquet (rectorat)

Invités : Karim Derouiche, Gilles Maury

Procurations : Christelle Beaucourt représente Damien Castelain et Régis Bordet, P. Thomas représente Raphaël Alessandri

> **Soit votants :** 6 enseignants / 3 étudiants / 3 personnels administratifs

I. Rappel sommaire de l'ordre du jour

Points administratifs en début de chaque séance :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des comptes-rendus des CA précédents (5')
- 3) Suivi des points abordés à la séance précédente (chauffage, M.Dropsit, 5')

Points abordés pour vote :

- 1) Vote du BR1 (C.Salembier 30')
- 2) Règlement des études (H.Mebarkia, 20')
- 3) Grilles d'enseignement (H.Marcoz/P.Lhoas, 20')
- 4) Calendrier (H.Marcoz/P.Lhoas, 30')
- 5) Décharges recherche (H. Marcoz, 15')
- 6) Jurys PFE (K.Derouiche, 10')
- 7) Convention DSAA (M.Dropsit, 5')
- 8) Remboursements étudiants/ enseignants (H.Marcoz, 5')
- 9) Liste de désherbage de la bibliothèque (H.Marcoz, 5')

Points abordés pour information :

- 1) Présentation d'Alexis Gallou (H.Marcoz/P.Lhoas, 5')
- 2) Calendrier des CA 2025-2026 (H.Marcoz, 10')
- 3) Frais du directeur, (C.Salembier, 5')
- 4) HCERES (H.Marcoz/P.Lhoas, 15')
- 5) Colloque à l'assemblée nationale (H.Marcoz, 5')
- 6) SNA 2 dans les Hauts de France (P.Lhoas, 10')
- 7) Nouvelle direction générale enseignement culture du Ministère de tutelle (P.Lhoas, 15')

II. Points administratifs

- 1) **Approbation de l'ordre jour**
L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité

- 2) **Approbation des compte-rendu des CA précédent**

Approbation du compte-rendu CA du 12 mars 2025 : 11 pour, 1 abstention

- 3) **Suivi des points abordés à la séance précédente (Marché du Chauffage, M.Dropsit)**

M. Dropsit a dressé un bilan du marché du chauffage.

Litige avec Coffely/Engie : Le conflit avec la société Coffely/Engie a été résolu à l'amiable. Une annulation de la dette de 10 000 € a été obtenue, et le remboursement devrait être effectué d'ici 8 à 9 mois. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'accompagnement de la société Amexia.

Gestion technique du bâtiment (GTB) : Dans le cadre de la GTB, les dysfonctionnements existants ont été pris en compte et inclus dans les travaux.

État du chauffage par bâtiment :

Bâtiment A : La régulation est fonctionnelle.

Bâtiment B : Le système de chauffage n'est pas équilibré.

Bâtiment C : Le bâtiment n'est pas équipé de têtes thermostatiques.

Travaux en cours :

Afin d'optimiser le système de chauffage et de le réguler correctement, des travaux sont en cours. L'objectif est d'équiper les deux bâtiments de têtes thermostatiques.

III. Points abordés pour vote

- 1) **Vote du BR1 (C. Salembier 30')**

- Le Budget Rectificatif 1 a été présenté par **C. Salembier**, qui a détaillé les différents postes budgétaires et les évolutions **Dépenses de fonctionnement** : Une augmentation générale a été constatée, atteignant 242 500 € depuis 2023. L'accroissement des dépenses est principalement lié à des postes non négociables tels que :
- **Sécurité et sûreté** : Une augmentation de 65 000 € est due à la présence d'une société de sécurité (EGIDE) en fin de journée, en réponse au plan Vigipirate et à la nécessité de sécuriser les locaux.
- **Fluides** : Les consommations d'électricité et de gaz sont en hausse, plombant le budget. La consommation d'électricité a par exemple augmenté de 40 566 € à 51 417 € entre 2023 et 2024ions depuis 2022.
-

- **Nettoyage** : Le marché arrive à échéance fin 2024
- **Dépenses d'enseignement** : Les dépenses liées à l'enseignement sont en forte augmentation, notamment pour les déplacements et les voyages.
- **Mobilité et voyages** : Les frais de déplacement ont triplé, passant de 50 000 € en 2018 à 150 000 € aujourd'hui.

P.Lhoas a expliqué que cette augmentation est due au développement de projets hors les murs, avec des allers-retours fréquents. Il a ajouté que cette politique permet de tisser des collaborations avec des partenaires comme la MEL et la Région, avec lesquels des conventions sont signées pour couvrir une partie des frais de déplacement.

C.Michel a souligné la nécessité d'arbitrages budgétaires si ces voyages constituent un axe stratégique de l'école.

H. Marcoz a suggéré une meilleure anticipation des voyages pour bénéficier de tarifs plus avantageux.

V.Ducatez a confirmé que cette politique de mobilité s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'école.

- **Solutions pour la réduction des coûts** :

M.Dropsit a évoqué la possibilité d'acheter un véhicule pour l'établissement via la taxe d'apprentissage. Il a précisé que cela permettrait de réduire les coûts de location et de se conformer aux nouvelles normes de transition écologique (achat d'un véhicule électrique).

P.Thomas a proposé d'étudier la location longue durée comme alternative, et **M.Dropsit** a confirmé que l'établissement travaille sur ce sujet, potentiellement avec l'UGAP.

- **Dépenses de personnel** :

Les dépenses de personnel ont augmenté dans les services d'enseignement et de communication. Le nombre d'heures d'enseignement est en hausse (7 626 heures en 2024 contre 7 134 en 2023).

E. Gustin a rappelé que la revalorisation de 19 % des contractuels a été compensée par une dotation du ministère. Il a également expliqué que la masse salariale continuera d'augmenter naturellement en raison du **glissement vieillesse technicité (GVT)**, qui entraîne une progression de carrière tous les deux ans.

Concernant les questions relatives aux moyens d'enseignement, trois points majeurs ont été soulevés par **E. Gustin** :

- **Création de COMUA** : L'établissement n'a pas bénéficié de postes supplémentaires, alors que le travail en commun au sein de COMUA équivaut à plus d'un équivalent temps plein (ETP). Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour compenser l'implication des enseignants titulaires.

- **Augmentation des effectifs** : Les effectifs en cycle de diplôme d'État de paysagiste (DEP) sont en forte progression. Cette montée en puissance a nécessité la création de nouveaux ateliers, notamment en Master. Bien que les effectifs pourraient théoriquement permettre de réduire le nombre d'ateliers, le système de binômes architecte-paysagiste exige un nombre pair d'ateliers, rendant cette optimisation impossible.
- **Gestion des absences** : L'établissement doit faire face et compenser les absences de longue durée des enseignants (congrés longue maladie, congés pour maladie)."

C.Michel a insisté sur le fait que la diminution des effectifs d'étudiants signale un problème de recrutement, et non un excédent d'enseignants. Il a souligné que l'an dernier, alors que l'établissement prévoyait d'accueillir entre 145 et 150 étudiants, il en a recruté 15 à 20 de moins.

P.Thomas demande s'il est possible de mettre cela au regard du nombre d'étudiants ?

A.Allard indique qu'il faut des indicateurs, les définir et anticiper .

P.Lhoas indique que c'est le rôle de la CFVE et que nous allons porter ce sujet. La maquette trop lourde et la charge des étudiants.

C.Michel propose d'impliquer les étudiants de licence pour qu'ils indiquent leurs intentions concernant leur **parcours en Master**. Bien que non contraignante, cette démarche permettrait à l'établissement de mieux anticiper et organiser les cursus futurs.

Plusieurs points sont soulevés :

- **Mobilité Erasmus** : Les étudiants pourraient préciser s'ils envisagent de faire un semestre d'échange et à quel moment de leur cursus.
- **Projet d'études** : Il serait utile de connaître leurs domaines d'études envisagés pour le Master.
- **Aménagement de parcours** : Les étudiants pourraient indiquer s'ils souhaitent rallonger leur parcours d'un semestre pour dissocier le mémoire de l'atelier.

H.Marcoz mentionne l'exemple de l'ENSA de Rennes où les étudiants s'inscrivent pour l'année suivante dès le mois de juin, ce qui permet à l'administration d'anticiper les besoins. Un tel système, demandant aux étudiants de se projeter six mois à l'avance, ne serait pas "délirant" selon elle.

Un **problème de manque d'information** est également soulevé : les étudiants de licence ne sont pas suffisamment informés sur ce qui les attend en Master. Cela rend leur projection difficile. Il est donc crucial d'informer clairement les étudiants sur les options et les exigences des cursus de Master.

C.Salembier a présenté les données financières depuis 2023, en se concentrant sur les recettes, les dépenses et les investissements.

Recettes et subventions

- En 2024, le budget a bénéficié d'une augmentation de subvention de **100 000 €, dont 50 000 €** sont spécifiquement affectés à la création du poste d'adjoint au service financier. L'augmentation nette de la subvention est donc de 50 000 € par rapport au budget de **1 700 000 € de l'année précédente**.
- Selon **C.Michel**, on constate une forte augmentation des **recettes fléchées** (destinées à des projets spécifiques), passant de 46 000 € en 2018 à 500 000 €. Cela témoigne d'une "dynamique" positive dans la recherche de financements externes.

Dépenses

- Les **dépenses de personnel** sont en augmentation constante depuis 2019, avec une hausse de 16% cette année. Elles représentent 82 % de la subvention de charges de service public.
- Les **dépenses de fonctionnement** sont également en hausse, mais ne sont pas suffisantes. Les 16 % restants de la subvention sont à peine suffisants pour couvrir l'entretien du bâtiment et les fluides, qui représentent 353 000 €.

Investissements et fonds de roulement

- Une subvention d'investissement de 261 000 € reçue en 2025 pour des projets spécifiques comme la **Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**, l'aspiration de l'échelle 1 et l'achat de matériel informatique.
- Le budget est **déficitaire** et l'établissement présente une "insuffisance d'autofinancement".
- Le fonds de roulement brut est de **2 112 022 €**. Cependant, une grande partie de ces fonds n'est pas mobilisable car elle est déjà affectée à des projets fléchés (plan de relance, phase 2 du bâtiment Eldin, projets de recherche ...). Le **fonds de roulement net donc mobilisable** n'est que de **412 881 €**.
- La phase 2 de la rénovation du bâtiment Eldin a été retardée car le groupe de travail ne s'est pas encore réuni. Une partie des crédits de paiement a donc dû être reprogrammée.

En conclusion, le budget est en hausse, mais reste déficitaire. Les dépenses de personnel et de fonctionnement sont en augmentation constante et pèsent lourdement sur les finances, ne laissant qu'une faible marge pour les dépenses courantes. Le fonds de roulement mobilisable est très limité, ce qui représente un défi pour les projets futurs.

La discussion finale porte sur la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Selon **C.Salembier** le déséquilibre budgétaire persiste

Le budget reste déficitaire, avec un solde budgétaire "très dégradé" et une insuffisance d'autofinancement. Ce déséquilibre s'explique par :

Un volume important de décaissements pour des opérations financées par le plan de relance et d'autres investissements.

Une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes, notamment en ce qui concerne la masse salariale et les dépenses de fonctionnement. Une subvention de l'État qui n'augmente pas au même rythme que les dépenses, comme celles liées aux fluides (énergie, eau).

Il est souligné que l'établissement présente des budgets déficitaires depuis 3 ou 4 ans.

Points d'attention :

Un contrôle du budget rectificatif devra être réalisé, notamment en raison de "taux d'inexécutions notables" attendus sur certains postes, principalement liés aux investissements comme la phase 2 du bâtiment Eldin.

C.Minart signale des incohérences et une "coquille" dans le tableau 10 de la liasse budgétaire concernant la trésorerie non fléchée. **C.Salembier** confirme l'incohérence, mais indique que les chiffres sont identiques à ceux du tableau 2.

Détails financiers présentés :

Autorisations d'emploi (ETP) : L'établissement est à 36,12 ETP, pour un plafond de 36,5 ETP.

Solde budgétaire : Le budget 2024 est déficitaire de 1 359 270 €. Pour couvrir ce déficit, l'établissement doit puiser dans son fonds de roulement.

Résultat net comptable : Il est également déficitaire (-398 000 €), avec une insuffisance d'autofinancement de 284 465 €.

Investissements : Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 702 081 €, partiellement financées par des subventions de l'État.

La discussion se termine par le passage au vote du budget, **Vote sur l'ensemble des tableaux (16 votants)**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 7

Vote Favorable

2) Règlement des études (H.Mebarkia, 20')

La discussion porte sur la présentation et le vote **des règlements des études**. Le dernier document datant de 2017 a été retravaillé pour se conformer aux régulations universitaires et aux spécificités des deux formations en paysage et architecture.

Problématiques soulevées

- **D.Desert** souligne plusieurs points de l'ancien document qui ne sont plus conformes aux arrêtés existants, notamment l'organisation des commissions d'orientation et la question des stages non obligatoires. Elle s'étonne que des sujets comme les stages non obligatoires, qui étaient interdits il y a plus de dix ans, refassent surface sans qu'il y ait eu de véritable débat. L'intégration de ces stages soulève des questions sur leur impact sur la place des stages obligatoires dans le cursus et le fonctionnement des agences.
- Plusieurs membres, dont **P.Rizzotti**, regrettent de ne pas avoir eu un document de synthèse mettant en évidence les modifications par rapport à la version précédente (datant de 2017), ce qui rend l'analyse difficile pour les non-experts.

Défense du nouveau règlement

- **Nécessité de clarification** : Les intervenants, dont **D. Desert et H. Marcoz**, soulignent l'urgence de valider un nouveau règlement. Le manque de clarté de la version précédente a créé un "brouillard incroyable" et de l'irrégularité dans l'application des règles, ce qui peut mener à des litiges juridiques.
- Les documents ont été préparés en collaboration avec différents acteurs de l'école (étudiants, enseignants, administration) et a reçu un avis favorable en CPS (Conseil pédagogique et scientifique).
- Concernant les rattrapages, il est précisé que leur application a été adapté pour les évaluations relevant du contrôle continu et notamment qu'il s'agit de "compléments" et non de sessions de rattrapage en tant que telles.

Prochaines étapes

- Le document sera réexaminé. Les remarques seront étudiées lors d'une prochaine réunion de la **CFVE et du CPS le 18 juin**.

La discussion se concentre sur le nouveau projet de règlement des études. Le document a été préparé en se basant sur la version de 2017, en conformité avec les directives universitaires, et a fait l'objet de discussions depuis le mois de mars.

- Il a été décidé que les documents finaux seront mis en forme avec la charte graphique de l'école pour en faciliter la lecture.
- **C. Minart** a indiqué que la réécriture des textes officiels est en cours, mais qu'il faudra plusieurs mois avant de connaître les changements potentiels, ce qui rend l'anticipation impossible à ce stade.

H.Marcoz insiste sur la nécessité de voter ce règlement le 25 juin, car il est réglementaire que les étudiants disposent d'un tel document dès le début de l'année scolaire. Elle reconnaît que le délai est court mais estime qu'un nouveau règlement est indispensable pour clarifier le fonctionnement de l'école et répondre aux demandes du ministère. Elle propose que les questions et amendements soient discutés et fassent l'objet d'un nouveau vote lors d'une réunion de la Commission de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE).

H. Mebarkia accepte ces suggestions de mise en forme, assurant que le document sera transmis au service de communication pour être "charté" correctement.

En conclusion, la discussion s'achève sur la confirmation du calendrier de travail, avec une phase d'ajustements avant le vote final, et une transition vers le point suivant de l'ordre du jour.

Vote reporté au 25 juin 2025.

2) Grilles d'enseignement (D.Désert 20')

D.Desert présente le travail de révision de la **grille d'enseignement et du calendrier**, fruit d'un "travail collectif" basé sur des diagnostics, des assemblées générales et des groupes de travail.

Principales évolutions de la grille :

- **Intégration de la "Semaine des écologies"** : Ce workshop interdisciplinaire est désormais un élément fédérateur. Sa mise en place a nécessité de dégager 768 heures d'enseignement, ce qui correspond à la mobilisation de deux enseignants par jour pendant cette semaine.
- **Structuration des stages** : Les stages, bien que non comptabilisés de la même manière que les heures d'enseignement, ont été mieux intégrés au calendrier avec différentes périodes, courtes et longues, pour offrir plus de flexibilité aux étudiants. En Master, un semestre (S9) a été allégé pour permettre d'effectuer des stages à mi-temps.
- **Valorisation du parcours et de l'engagement étudiant** : Deux crédits ECTS libres par an sont créés pour permettre aux étudiants de personnaliser leur parcours. Ces crédits peuvent être obtenus via la **mention recherche** (ainsi valorisée), le perfectionnement des langues/informatique, la participation à la vie de l'école (présidence d'instances), ou la participation à des workshops comme la semaine « des Ecologies ».
- **Mutualisation des formations** : Un effort a été fait pour mieux mutualiser les enseignements entre les formations d'architecture et de paysage, notamment en Master, tout en respectant les spécificités de chaque cursus (illustré par un schéma). Les ECTS sont également harmonisés pour les travaux équivalents.

Principaux points :

- **Prise en compte du travail personnel** : La grille intègre désormais pour chaque enseignement les heures de travail personnel des étudiants, ce qui n'était pas le cas auparavant.
- **Rééquilibrage des ECTS** : Une meilleure ventilation des crédits a été réalisée pour équilibrer les ratios temps/ECTS. **D.Desert** explique que le ratio moyen est de 23-24 heures par ECTS en licence et 21-22 en Master, mais que ces chiffres varient fortement selon le format d'enseignement (30 heures pour un atelier de projet, 35-36 heures pour un stage, et 17-18 heures pour un workshop).
- **Heures excédentaires** : La grille fait apparaître des heures "en trop" (au moins 24 heures en licence et 74 heures en Master), ce qui signifie que des ajustements restent nécessaires. En Master, cela correspond à un manque d'heures encadrées (80 h) compensé par un surplus d'heures de travail personnel (142 h), un déséquilibre à corriger.

Vote : 15 votants

Pour 14

Contre : 0

Abstention : 1

Vote favorable

4) Calendrier (D.Desert, 20')

La discussion se poursuit avec la présentation par **D.Desert** du nouveau **calendrier académique 2025-2026**, qui est une mise en application concrète de la grille d'enseignement.

Le calendrier est le résultat d'un travail collectif avec trois versions proposées, issues des discussions en assemblée générale et des différentes communautés de l'école. Il y a eu un fort consensus sur plusieurs points.

Points clés du calendrier

- **Périodes de vacances** : Le calendrier conserve des pauses alignées sur les vacances scolaires, notamment la Toussaint et Pâques, pour s'adapter au rythme commun.
- **Semaine des écologies** : Le workshop de la "semaine des écologies", qui fédère toutes les formations, a été positionné juste avant les vacances de la Toussaint pour éviter la période intense des examens et des rendus. Il est espéré qu'il soit placé en tout début d'année à l'avenir.
- **Examens et jurys** : L'ordre "examen puis jury de projet" est maintenu pour toutes les formations (licence et master). Les examens sont regroupés avec les révisions dans une même semaine afin de condenser le semestre.
- **Déroulement de l'année** : Le calendrier est conçu pour commencer tôt et finir tôt, libérant une grande partie des mois de juin, juillet et août pour les stages ou les emplois d'été.
- **Rattrapages** : Deux sessions de rattrapage sont maintenues, ce qui a été un sujet de débat. Elles restent nécessaires pour gérer les cas d'étudiants en Erasmus ou d'autres situations particulières, bien que cela impose des contraintes sur le calendrier notamment son allongement.

Questions et débats soulevés

- **Semaine d'examens et de révisions** : **C.Reisser** exprime une réserve sur la concentration des révisions et des examens dans une seule semaine, craignant que cela soit irréaliste.

- **D.Desert** reconnaît la difficulté et le fait que les examens s'étaleront probablement sur trois jours au minimum. Elle propose de faire évoluer les modes d'évaluation pour ne pas dépendre uniquement des examens sur table.
- Le service des études insiste sur le fait que quatre jours sont le minimum requis actuellement, et qu'une réduction trop rapide pourrait être prématurée.
- **Travail de coordination** : **P.Rizzotti** propose que les coordinateurs de semestre travaillent dès maintenant à adapter les modalités de contrôle des connaissances aux nouveaux objectifs du calendrier, en cherchant par exemple à intégrer les évaluations dans le cadre de projets plutôt que par des examens séparés.
- **Valorisation du temps de travail personnel** : **P.Rizzotti** suggère de valoriser la semaine de travail personnel des étudiants, notamment celle de Pâques, en la qualifiant de "semaine bleue" ou de moment d'auto-organisation pour l'échange de connaissances.
- **Délibérations et commissions** : souligne l'importance de positionner correctement les délibérations après les rattrapages pour permettre aux étudiants de connaître leur situation avant le semestre suivant.
- **Satisfaction des étudiants** : Un représentant étudiant **C.Reisser**, salue le processus de discussion qui a permis aux préoccupations des étudiants d'être prises en compte, contrairement aux années précédentes. Il juge le calendrier "idéal" dans sa version actuelle.

Points clés de la discussion :

- **Révisions et examens** : **C.Grout** exprime des préoccupations sur la fusion de la semaine de révision et d'examen. Elle explique que, bien que des efforts soient faits pour adapter les modalités d'évaluation, il sera difficile de faire tenir tous les examens en trois jours, d'autant plus que le travail de réflexion des coordinateurs n'est pas encore terminé.
- **Enseignements Master et Erasmus** :
 - **Heures d'atelier** : Un débat s'installe sur le volume d'heures d'atelier, notamment la différence entre les formations en architecture (120 heures) et paysage (180 à 192 heures). **D.Desert** justifie cette différence par le fait qu'il y a des ECTS (crédits) supplémentaires en paysage, et qu'il est important de reconnaître les spécificités de chaque cursus.
 - **Séminaires de recherche** : La question des étudiants en Erasmus est soulevée, en particulier leur accès aux séminaires de recherche du Semestre 8. **D.Desert** et **C.Grout** expliquent qu'il est possible de faire le séminaire à distance ou de le commencer avant de partir, mais reconnaissent la nécessité d'un meilleur accompagnement des étudiants.
- **Impact financier et charge de travail** : **E.Gustin** s'inquiète du coût potentiel de l'augmentation des heures d'atelier en master paysage, ce qui pourrait nécessiter le recrutement de personnel supplémentaire.

D.Desert tempère en précisant que ces augmentations sont compensées par la suppression d'autres enseignements et que la réorganisation des heures permet de mieux refléter la réalité de la charge de travail. Le travail mené de longue date par formation paysage vise à la bonne mise en place de la formation au sein de l'ENSAPL et de ses spécificités, notamment en adossement à la formation architecture.

Le vote se concentre non pas sur le contenu des documents, mais sur leur **conformité** avec les objectifs du projet pédagogique de l'établissement. **P.Rizzotti** insiste sur l'importance de cette distinction, arguant que le CA doit valider le processus et la vision globale, tout en laissant la flexibilité nécessaire pour les ajustements.

La discussion se termine par la proposition de voter le calendrier, tout en prévoyant la possibilité de faire remonter des remarques pour d'éventuels ajustements d'ici la fin du mois de juin, et l'idée de communiquer rapidement aux enseignants les nouvelles modalités d'évaluation attendues.

Vote (15 votants)

Pour 12

Contre : 0

Abstention : 3

Vote favorable

5) Décharges recherches (C.Grout 15')

C.Grout, de la commission de recherche, présente un rapport annuel. L'école dispose de **cinq ETP** (Équivalents Temps Plein) pour la recherche allouée par le Ministère de la Culture. Cependant, les demandes de décharge pour les enseignants-chercheurs, incluant une nouvelle professeure (Elke Mittman) récemment recrutée, dépassent ce quota. La commission de recherche et la CPS demandent au Conseil d'Administration (CA) d'approuver un **dépassement de 0,5 ETP**.

- **Justification du dépassement** : Ce surplus vise à soutenir l'excellence de la recherche menée au sein du laboratoire de l'école, reconnue par l'HCÉRES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).
- **Discussion sur la transparence** : Un membre du CA demande plus de détails sur les projets de recherche justifiant ces décharges, au-delà des simples chiffres. **C.Grout** précise que des rapports détaillés sont disponibles, mais concède qu'il est difficile de les résumer.
- **Impact financier** : **C.Minart**, alerte le CA sur le fait que ce dépassement de 0,5 ETP ne sera **pas compensé** par le Ministère. L'école devra donc en assumer le coût sur ses **fonds propres**, ce qui représente une dépense significative et potentiellement problématique pour une école déjà sous-dotée.

Encadrement des doctorants

L'an dernier, le CA a approuvé le principe de prendre en compte l'encadrement des doctorants dans les heures d'enseignement, car cela relève d'une mission d'enseignement. La commission de recherche propose des forfaits horaires pour ce travail :

- 1 à 2 doctorants : **20 heures annuelles**
- 3 doctorants : **25 heures annuelles**
- 4 à 5 doctorants : **30 heures annuelles**

Le nombre total de ces heures pour l'année à venir s'élève à **160 heures**, soit l'équivalent de **0,5 ETP**.

- **Règlementation** : Le débat fait écho à une circulaire nationale sur le référentiel des heures, qui laisse cependant à chaque école le soin d'appliquer cette directive, créant des inégalités entre établissements.
- **Volonté de l'école** : **D.Desert** insiste sur l'importance de **valoriser** ce travail d'encadrement, arguant que c'est un investissement pour la qualité de l'école plutôt qu'une dépense à réduire. Elle souligne que l'école devrait plutôt chercher à identifier les enseignants qui ne respectent pas leurs charges d'enseignement, plutôt que de pénaliser ceux qui s'engagent dans l'école.

- **Processus et budget** : Le CA s'interroge sur la procédure, car cette décision, bien que de nature pédagogique, a une **incidence budgétaire**. Le vote sur ces décharges engage l'école sur le plan financier.

La réunion se conclut sur la nécessité de voter ces propositions, en considérant leurs implications financières et leur cohérence avec la stratégie globale de l'école.

6) Jurys PFE (K.Derouiche, 10')

Ce point porte sur la validation des compositions des jurys des Projets de Fin d'Études (PFE) pour l'école d'architecture, prévus pour le 1er et 2 juillet 2025.

Le document de travail est présenté et commenté par **K.Derouiche**. Il rappelle les règles de composition des jurys, à savoir la présence d'un directeur d'études, de représentants d'UE (Unités d'Enseignement), d'enseignants d'autres écoles, et de personnalités extérieures. La composition des jurys doit aussi respecter des majorités d'architectes ou de paysagistes selon le projet. Un enseignant titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) doit également être inclus.

Plusieurs points de discussion et de clarification sont soulevés :

- Une confusion existe sur la version la plus récente du document, soulignant un problème de circulation de l'information.
- **Jury mutualisé "Territoire"** : La composition de ce jury pour les cycles d'architecture et de paysage, sous la direction de **B.Grosjean** et **Y.Hubert**, est jugée conforme aux règles établies.
- **Statut d'enseignants extérieurs** : Le cas de la nouvelle enseignante, **E.Mittmann**, et d'autres intervenants est discuté. Il est rappelé **que E.Mittmann**, dont le contrat débute le 1er septembre, ne peut pas encore être considérée comme une enseignante de l'école et doit être positionnée comme une enseignante d'une autre école. Il en va de même pour d'autres intervenants qui peuvent avoir un double statut mais qui doivent être classés selon la composition requise pour le jury.
- **Jury "Studio"** : Une rectification est apportée sur le statut de la nouvelle recrue, **E.Mittmann**, qui serait l'enseignante HDR. **É.Gustin** signale qu'elle ne sera pas formellement employée par l'école avant le 1er septembre 2025.
- **Jury Paysage** : Il est noté que la composition du jury Paysage ne respecte pas la majorité de paysagistes demandée par les règles, avec une égalité entre architectes et paysagistes. Un besoin d'ajouter un enseignant paysagiste est identifié.

Les membres conviennent de procéder à un vote électronique pour valider les compositions des jurys la semaine suivante, une fois les ajustements nécessaires effectués.

Vote porté électroniquement

7) Convention DSAA (G.Maury 5')

G.Maury nous a rejoint afin de présenter une proposition de convention entre l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) et l'École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) de Roubaix.

Contexte de la Convention

- **Le besoin de l'ESAAT** : L'ESAAT est en transition de formations BTS et DSAA vers des niveaux Licence et Master. Pour que ses diplômes de Master soient reconnus, l'école doit avoir un pourcentage de 25% d'enseignants-chercheurs (des universitaires inscrits dans des laboratoires de recherche). Or, l'ESAAT n'en a que très peu.
- **La solution proposée** : Pour combler ce déficit, l'ESAAT cherche à établir un partenariat avec une autre école. Grâce à l'implication d'un intervenant commun, les écoles se rapprochent. Les nouvelles orientations du DSAA Espace de l'ESAAT ont été alignées sur les axes de recherche du laboratoire de l'ENSAPL, renforçant la pertinence de cette collaboration.
- **Un partenariat déjà en marche** : La convention vise à officialiser des interactions qui ont déjà lieu. Quatre jeunes docteurs ou doctorants de l'ENSAPL ont déjà été recrutés par l'ESAAT pour y enseigner.
- **Statuts différents** : L'ESAAT a le statut d'un établissement public local d'enseignement (EPL), similaire à un lycée, tandis que l'ENSAPL est un établissement public à caractère administratif (EPA).
- **La solution administrative** : Un arrêté ministériel permet à un EPL de passer des conventions avec d'autres établissements universitaires. Cependant, l'ENSAPL n'étant pas un établissement universitaire au sens strict, la convention est portée par l'université qui chapeaute l'ENSAPL, permettant ainsi d'officialiser le partenariat.

Bénéfices du partenariat

- **Pour l'ESAAT** : Les bénéfices sont clairs : l'école peut se conformer aux exigences du ministère, professionnaliser son offre de Master et répondre à la forte augmentation de la demande (le nombre de candidatures a doublé depuis le passage au Master).
- **Pour l'ENSAPL** : Les avantages sont moins immédiats. La discussion se concentre sur les intérêts concrets de l'ENSAPL, au-delà de l'aide à l'ESAAT. Il est suggéré que la convention pourrait permettre des échanges d'expertise, des jurys communs et la participation des étudiants et des enseignants à des événements pédagogiques, comme la Journée du grand R ou des séminaires.

La discussion se termine par un vote sur l'adoption de la convention.

- **Vote pour** : 12 voix
- **Vote contre** : 0 voix
- **Abstention** : 1 voix

La convention est adoptée.

8) Remboursements étudiants/enseignants (H.Marcoz 5')

H. Marcoz présente un point d'étape concernant les frais de **remboursement des frais** avancés par les étudiants et les enseignants.

Les points suivants sont discutés :

- **Lourdeurs administratives** : Le problème principal évoqué est le long délai pour les remboursements. Les enseignants et étudiants doivent avancer des fonds pour les voyages et

les dépenses liées aux projets, mais les remboursements ne sont pas rapides. La lourdeur du processus est soulignée, en particulier l'obligation de faire valider les dépenses en séance du conseil, ce qui retarde le paiement.

- **Incohérences dans les chiffres** : Plusieurs erreurs sont relevées dans les délibérations présentées. **P.Rizzotti** signale une divergence entre les montants convenus par la commission voyages (60 € par étudiant et 120 € pour les boursiers) et ceux indiqués dans le document de délibération (50 €). Il évoque également un malentendu sur la durée du voyage de son atelier, qui était prévu pour une journée mais s'est déroulé sur une semaine. Une autre incohérence est notée sur une délibération concernant des frais de bagages.
- **Proposition d'amélioration** : **P.Rizzotti** propose de revoir le mode de fonctionnement. Il suggère que les remboursements devraient être effectués sans attendre un vote, et que le conseil devrait plutôt voter a posteriori sur un bilan des dépenses. Cela permettrait de ne pas faire avancer l'argent aux personnes concernées et de constater les écarts entre les prévisions et les dépenses réelles.

Face à la lenteur du processus et aux incohérences, il est envisagé de soumettre l'ensemble des délibérations au vote en une seule fois pour gagner du temps. Il est également suggéré de recourir au vote électronique pour accélérer les procédures.

Après avoir pris note des modifications à apporter aux montants et délibérations, un vote a lieu sur l'ensemble des points de remboursement.

- **Vote pour** : 12
- **Vote contre** : 1
- **Abstention** : 0

La proposition est adoptée.

9) Liste de désherbage de la bibliothèque (H.Marcoz 5')

La liste de désherbage de la bibliothèque a été votée

- **Vote pour** : 13
- **Vote contre** : 0
- **Abstention** : 0

La liste est adoptée

10) Soirées PFE (C.Villemazet)

Le débat porte sur le financement des "5 à 7" qui ont lieu après les jurys de Projet de Fin d'Études. Ces événements, organisés par la cafétéria de l'école (une association), ont pour but d'offrir un moment informel et convivial pour les étudiants, leurs familles, les enseignants et les membres du jury. La cafétéria a demandé un budget annuel fixe, car les fonds alloués par l'école avaient tendance à diminuer, rendant le financement de ces événements incertain.

Une subvention de **2 400 € par an** a été demandée, soit 1 200 € par session de PFE (il y en a deux par an). Ce montant est basé sur les coûts observés lors d'événements similaires précédents et prend en compte l'augmentation du prix des consommables.

La discussion a soulevé plusieurs questions et oppositions :

- **Concurrence avec la cérémonie de remise des diplômes de l'école** : Certains participants s'inquiètent de la multiplication des événements festifs et du budget total. La cérémonie de remise des diplômes coûte déjà 14 000 €. L'idée de financer un deuxième événement est critiquée.
- **Contrôle des dépenses** : L'aspect légal et réglementaire de la subvention est mis en avant. Certains membres du conseil se demandent si l'école peut justifier le financement d'événements gérés par une association, craignant notamment que l'argent serve à acheter de l'alcool sans supervision de l'administration. Il est suggéré que l'école pourrait avoir du mal à justifier de telles dépenses devant un comptable public.
- **Manque de sponsoring** : P.Rizotti propose que l'école, plutôt que d'utiliser son propre budget, cherche à obtenir des sponsors pour ces événements. La direction rétorque que, faute de personnel dédié, l'école manque de ressources pour engager une telle démarche.
- **Différence entre les deux événements** : Il est souligné que le "5 à 7" est un événement informel post-jury, qui a une fonction différente de la cérémonie de remise des diplômes. Cette dernière cible les nouveaux diplômés (ceux ayant obtenu leur HMONP) et les anciens élèves, dans le but de renforcer le réseau des anciens.
- **Responsabilisation des étudiants** : L'argument est soulevé que les étudiants, étant majeurs, peuvent gérer le budget de manière responsable. Proposer de donner une dotation à l'association étudiante pourrait simplifier le processus et les responsabiliser.
- **Opportunité de réduire d'autres coûts** : Il est suggéré que l'école pourrait réduire les dépenses de la cérémonie de remise des diplômes pour dégager un budget pour les soirées PFE.

La discussion se termine par un vote. La proposition d'accorder une subvention de 2 400 € à l'association de la cafétéria pour les "5 à 7" des PFE.

- **Pour** : 9
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 3

La subvention est accordée.

La séance est levée.

Prochain CA, le 25 juin 2025 à 9h

ENSAPL, Salle ELDIN